



Procès-verbal
Le jeudi 22 mars 2001 - n° 1

14 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 02.

Moment de recueillement.

L'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur, ayant par proclamation convoqué l'Assemblée nationale pour la deuxième session de la trente-sixième législature, les députés sont réunis dans la salle de l'Assemblée.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur fait son entrée à l'Assemblée nationale et, ayant pris place au fauteuil, lit l'allocution d'ouverture suivante :

Monsieur le président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le premier ministre,
Monsieur le chef de l'Opposition officielle,
Mesdames, messieurs les ministres,
Mesdames, messieurs de l'Assemblée nationale,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

C'est un honneur pour moi de présider encore une fois une nouvelle session de la Législature du Québec. Cette session, la première du troisième millénaire de l'ère moderne, se fera sous le signe de l'avancement du Québec dans tous les aspects de sa vie collective et de la solidarité de tous les Québécoises et Québécois dans une démarche pour atteindre l'égalité quant aux chances de bonheur et d'épanouissement humain.

Je voudrais prendre un moment pour saluer, en votre nom à toutes et à tous, les membres de cette Assemblée qui ne sont plus parmi nous. Quelques-uns ont en effet pris la décision de tirer leur révérence après plusieurs années de participation à cette Assemblée et une contribution significative au bien collectif. En premier lieu, l'ex-premier ministre, monsieur Lucien Bouchard, qui a dirigé le Québec dans une période difficile et critique de notre vie collective. Arrivé au moment où les finances publiques étaient dans une situation difficile, ce qui risquait de mettre en péril les valeurs d'équité et de solidarité durement acquises par la société québécoise, il s'est avéré un architecte de premier plan dans le redressement des finances publiques. Monsieur Bouchard a également contribué à rétablir, à la fin de la dernière session, l'équité dans les conditions de travail des députés.

22 mars 2001

Si les talents d'architecte de monsieur Bouchard lui ont permis d'atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés, monsieur Jacques Léonard, en tant que président du Conseil du trésor, a hors de tout doute été l'ingénieur de ce chantier ; travailleur infatigable et modeste, il a contribué, avec tout le talent qu'on lui connaît, à solidifier la gestion des dépenses publiques ; il est également le principal artisan de la modernisation de l'Administration publique dont les effets se feront sentir sur le fonctionnement même de cette Assemblée, par l'amélioration de l'information gouvernementale accessible à ses membres. Monsieur Jean-Pierre Jolivet, membre de cette Assemblée depuis 1976 et qui en a même été le vice-président pendant quatre années, est l'exemple parfait du représentant dévoué pour l'ensemble de ses électeurs, toujours prêt à servir le bien collectif peu importe les défis qu'on lui a demandé de relever. Enfin, monsieur Robert Perreault a œuvré durant près de 20 ans dans des fonctions électives avant de faire son entrée à l'Assemblée nationale dont il a été membre pendant près de 6 ans; il s'est fait remarquer notamment par son implication dans les programmes d'accès à l'égalité. En votre nom, je leur dis merci.

En tant que première femme lieutenant-gouverneur du Québec, permettez-moi de souligner à nouveau la présence significative des femmes au sein de cette Assemblée et au sein du Conseil des ministres. Les femmes du Québec poursuivent leurs efforts afin d'occuper de plus en plus la place qui leur revient dans les lieux du pouvoir. Il y a lieu de se réjouir de leur nomination à des postes de responsabilités et ce, tant dans les fonctions dévolues à l'Opposition que dans la composition du gouvernement. Il y a d'ailleurs lieu de se réjouir de la nomination de la députée du comté de Taillon, madame Pauline Marois, à titre de vice-première ministre et de constater que la moitié du Comité des priorités du gouvernement est composée de femmes qui sont toutes ministres d'État. Il faut cependant souhaiter que cette présence n'en soit pas à son apogée et que les femmes soient encore plus nombreuses à s'engager dans ce métier exigeant, mais combien exaltant et important pour l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

En cette période où l'on parle de plus en plus de la mondialisation et où le nom de la ville de Québec est associé de près, au projet de création d'une zone de libre-échange des Amériques, il convient de rappeler que cette Assemblée est héritière d'une longue histoire qui l'a souvent placée à l'avant-garde des processus démocratiques et a fait d'elle une des plus anciennes assemblées délibérantes du monde. Le Québec est une terre de démocratie et l'Assemblée nationale est la gardienne des droits fondamentaux du Québec. Je tiens à féliciter les membres de l'Assemblée nationale qui depuis plus d'une décennie ont fait de notre Assemblée un lieu d'échanges entre les parlementaires du monde et ont élevé la ville de Québec au rang des plus élevés des lieux de rendez-vous mondiaux de la démocratie.

22 mars 2001

À la veille de la réunion extraordinaire du Comité exécutif de la Conférence parlementaire des Amériques dont sera l'hôte la Capitale nationale du Québec, il convient de souligner le leadership exercé par l'Assemblée nationale qui contribue activement à

l'enrichissement de notre démocratie et témoigne de l'ouverture des élus québécois sur le monde ainsi que de leur profond désir d'apprendre, d'échanger et de partager des expériences.

Outre l'image d'un Québec prêt à affronter les défis du prochain millénaire dans un esprit d'ouverture et de démocratie, ce leadership renvoie au monde entier le portrait d'un Québec judicieusement placé à la jonction de deux tendances qui façonnent la planète : celle de la mondialisation des échanges économiques, sociaux, culturels et politiques et celle de la défense des identités et des personnalités nationales. Voilà deux principes qui doivent réunir les membres de cette Assemblée à quelques jours de la tenue du Sommet des Amériques.

De nombreux débats autour de l'assainissement des finances publiques ont marqué les dernières sessions de cette Assemblée. Les prochains mois permettront de tenir des débats sur des thèmes tournés vers l'avenir : quels sont les meilleurs moyens de combattre la pauvreté, l'exclusion et l'iniquité ? Comment susciter plus de croissance économique et favoriser la création d'emplois ? Quels sont les choix qui doivent guider les nouveaux investissements sociaux ? Comment s'assurer que les jeunes et aînés participent pleinement au succès de cette société et en retirent pleinement tous les avantages ? Comment amorcer le façonnement du Québec au troisième millénaire ?

Le gouvernement entend mener à terme les réformes et les réinvestissements amorcés dans les secteurs névralgiques tels que la santé et l'éducation. La santé, l'éducation et le développement des régions, voilà certes des sujets qui feront l'objet de débats passionnants dans cette Assemblée au cours des prochains mois. Je souhaite que vous y mettiez toutes et tous votre talent et votre cœur.

Par ailleurs, je dois vous avouer qu'entendre le premier ministre parler de l'offensive de tous les instants qu'il entend mener contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'iniquité est une musique très douce à mon oreille. L'accroissement de la prospérité doit en effet s'accompagner d'un enrichissement de tous les groupes de la société ; pour cela, il faut que le Québec relève le défi du savoir et des connaissances indispensables à la prospérité. Il ne faudra cependant pas perdre de vue que pour continuer à conserver la capacité d'investir et de faire des choix pour l'avenir, il faudra continuer de gérer avec rigueur les dépenses publiques. Les valeurs de solidarité et de responsabilité honorent la société québécoise et elles devraient transcender les travaux de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement vous proposera au cours de cette session plusieurs législations touchant l'ensemble des secteurs d'activités de la société québécoise. Vous aurez

22 mars 2001

l'occasion de faire valoir vos points de vue sur chacune d'elles et je suis convaincue que dans ces échanges, vous chercherez à faire triompher la primauté du droit, dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la population du Québec.

Au sein de l'Assemblée nationale, les débats sont, par nature, contradictoires. Le gouvernement doit y faire preuve de transparence et l'Opposition de vigilance; tous ces débats peuvent néanmoins se faire dans un esprit de tolérance et de respect. Il est évident que l'on ne réalise pas tout à fait, parmi la population, tout le travail patient et constructif que les membres de cette Assemblée accomplissent, entre autres dans les commissions parlementaires, pour améliorer les lois, les modifier dans le but de les rendre plus adéquates aux besoins de la population ou débattre de questions d'intérêt national pour l'avenir de la société québécoise.

La question du statut politique du Québec fera également parti des travaux de l'Assemblée nationale. Je suis heureuse de constater que ces débats se feront de façon ouverte et démocratique, dans le plus grand respect de toutes les opinions.

Une société ne peut s'engager dans des changements et des choix fondamentaux sans que s'établissent des liens étroits de confiance non seulement envers le gouvernement, mais aussi envers toute l'Assemblée nationale. C'est le lieu où se fait quotidiennement la difficile besogne de la démocratie québécoise, où les représentants du peuple construisent, choisissent et décident, là où on a le sens de l'État, de sa continuité et de sa transformation. L'Assemblée nationale doit inspirer le respect et l'adhésion. Vous le méritez, mais vous devez continuellement en faire la démonstration.

Mesdames et messieurs, députés de l'Assemblée nationale, l'avenir offre d'immenses possibilités à la mesure des motivations de chacun. Je prie la divine providence de vous éclairer, de vous guider, de vous garder en santé et de vous bénir.

Je vous remercie.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur se retire.

M. le Président occupe le fauteuil.

M. Landry, premier ministre, prononce ensuite le discours d'ouverture de la session au nom du gouvernement.

22 mars 2001

22 mars 2001

À 15 h 18, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 27 mars 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU